Collectif varois pour un audit citoyen de la dette publique
cac83@audit-citoyen.org **Collectif national : www.audit-citoyen.org**
Blog : cac83.overblog.com

***Lettre du CAC 83* n° 43/2016 25 juin 2016**

Réponses à notre interpellation des maires de TPM

Lors de la réunion du CAC 83 du 26 avril dernier nous avions décidé d'interpeller les maires des communes de TPM au sujet de la situation du SITTOMAT et du CHITS, situation mise en lumière par les rapports de la Cour Régionale des Comptes. Nous avons donc envoyé une lettre à ces maires le 12 mai ainsi qu'une lettre au Préfet et une lettre au Procureur de la République. Vous avez pu lire le texte de ces lettres dans la « *Lettre du CAC 83* » du 17 mai (n° 41). Au 22 juin, date de notre réunion, nous avons reçu seulement deux réponses : celles de Gilles Vincent, Maire de Saint Mandrier, et de Marc Vuillemot, Maire de La Seyne, réponses que nous publions ci-dessous, les autres brillent par leur silence. Dans sa réponse Gilles Vincent nous dit que nous nous sommes mélangés les pinceaux entre le SITTOMAT et la SMIDDEV – il a du lire notre lettre un peu vite – et que, de toute façon, tout est réglé. Marc Vuillemot nous informe des questions qu'a posées Olivier Andrau, représentant de la municipalité de La Seyne au comité de surveillance du CHITS.

Quelles réponses aux questions d'Olivier Andrau ?

Les questions d'Olivier Andrau sur le niveau de la dette, sur le reversement d'indemnités et sur l'avenir à l'horizon 2020 sont celles que peuvent se poser tous les citoyens à la lecture du rapport de la Cour Régionale des Comptes. Aussi nous décidons de demander un rendez vous à Olivier Andrau pour voir les éventuelles réponses qu'il a reçu à ses questions, la suite qu'il entend donner et l'articulation possible avec nos actions.

De la nécessité de rappeler les rapports de la C.R.C.

Quatre rapports récents de la Cour Régionale des Comptes traitent de situations varoises : la SMIDDEV, le SITTOMAT, le CHITS et la municipalité de Carqueiranne. Il ne semble pas que ces quatre rapports aient provoqué beaucoup d'émoi chez les élus municipaux et départementaux. S'il est assez logique que les élus de droite, aux postes de commandes depuis des années, préfèrent couvrir d'un voile pudique ces affaires et d'autres, nous restons étonnés de la quasi absence de mobilisation des organisations politiques et syndicales qui soutiennent le CAC 83 depuis sa création en janvier 2012. Pour cela nous préparons une note de synthèse sur ces quatre rapports que nous diffuserons auprès de ces organisations en leur demandant quelles suites ils comptent donner à ce qui est dénoncé par la Cour Régionale des Comptes.

Des collectivités face aux indemnités réclamées par les Banques

Ces derniers temps nous avons publié des informations sur des processus de renégociation de prêts toxiques, renégociation qui a toujours débouché sur le versement à la banque prêteuse d'une indemnité, en général relativement forte. Avec ce système, la banque gagne à tous les coups, et avec la bénédiction et l'appui de l'Etat. La situation du département du Rhône et de la métropole de Lyon a fait l'objet d'un article dans la *Lettre du CAC 83* n° 39, celle de Saint Pierre des Corps dans la *Lettre du CAC 83* n° 42 ; dans *Document pour information* n° 55 nous avons publié le communiqué du Collectif pour un audit citoyen de la dette publique de Nîmes soutenant une démarche d'appel à la justice, contre le paiement d'indemnité, par deux citoyens de cette commune. Nous pouvons envoyer ce communiqué à ceux qui nous le demanderaient. Il nous faut suivre ces mobilisations, les soutenir, informer le plus largement possible sur elles. Aussi nous avons décidé de prendre contact avec les collectifs concernés pour leur demander de nous tenir informés des suites de leurs actions et de nous indiquer comment nous pouvons les soutenir.

A la réunion du collectif du 22 juin étaient présents : FREDON René, LERNOUT Anne Françoise, PASCAL Henri, TAURINES Jean Jacques ; et étaient excusés : COCHENEC Guy, DE ROBERTIS Cristina, HECQ Valérie, MARFAING Jean Louis, PERMINGEAT Gérard, SERVIERES Roger.

Prochaine réunion du CAC 83
Mardi 13 septembre 2016 à 18h
Bourse du Travail de Toulon

Réponse, en date du 24 mai 2016, de Gilles Vincent, maire de Saint Mandrier

« Monsieur,

En réponse à votre courrier du 12 mai 2016, je vous informe que le SITTOMAT étant un établissement indépendant, je vous conseille de prendre contact avec son Président.
Cependant j'attire votre attention sur le fait que, d'une part, vous mélangez dans votre courrier des éléments relatifs au SMIDDEV qui n'ont rien à voir avec le SITTOMAT.
D'autre part, concernant le rapport, j'ai pu noter que, dans sa synthèse, la cour a indiqué : « la situation financière n'appelle pas d'observations » et que l'ensemble des remarques ont fait l'objet de corrections de la part du SITTOMAT. Enfin, ce rapport ainsi que les mesures correctives ont fait l'objet de décisions présentées et votées en Conseil Syndical.
A ce jour, la chambre régionale des comptes n'a pas fait d'autres remarques.
Concernant notre commune, je vous informe que les Conseillers Municipaux sont tous destinataires du rapport annuel de SITTOMAT.
Je vous prie de croire, monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées »

Réponse, en date du 10 juin 2016, de Marc Vuillemot, maire de La Seyne sur mer

« Madame, Monsieur,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance de votre courrier en date du 12 mai 2016.
La ville de La Seyne sur Mer est sensibilisée aux problématiques liées aux emprunts toxiques. Notre regard concernant la situation budgétaire du Centre Hospitalier Intercommunal de Toulon La Seyne (CHITS) fait l'objet de préoccupations.
Je me permets de vous transmettre les informations suivantes concernant vos questions au sujet du CHITS.
Au regard du rapport de la Cour Régionale des Comptes (CRC) et comme en atteste le procès verbal, lors du comité de surveillance du 22 octobre 2015, Olivier ANDRAU, Conseiller municipal, à qui j'ai confié la délégation de l'Hygiène et de la Santé, est intervenu en qualité d'élu de La Seyne sur Mer et a alerté Monsieur le Président du CHITS (Hubert FALCO) sur cette situation. Il a exprimé nos inquiétudes et attiré l'attention du président sur trois points :

- le niveau de la dette du CHITS,
- le reversement d'indemnités relatif aux tentatives de renégociations de la dette,
- les conclusions inquiétantes de la CRC quant à « l'avenir compromis » à l'horizon 2020 du CHITS.

Par la suite, Olivier ANDRAU a demandé qu'un rapport prospectif visant à proposer des solutions puisse être présenté aux membres du conseil de surveillance.
Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. »

Un article de Samir Amin :

La dette publique, moyen de razzias financières

Le système impérialiste en place met en œuvre un éventail différencié de moyens par lesquels il exerce sa domination sur les nations des périphéries du système mondialisé et leur exploitation.

Dans les pays du Sud avancés dans l'industrialisation les segments du système mondialisé délocalisés, contrôlés par le capital des monopoles financiarisés de la triade impérialiste (Etats-Unis, Europe occidentale et centrale, Japon), réduits au statut de sous-traitants, offrent le moyen majeur par lequel une masse grandissante de la valeur générée dans les économies locales dépendantes est transformée en rente des monopoles impérialistes.

Dans de nombreux pays du Sud, les modes d'exploitation prennent également la forme du pillage brutal des ressources naturelles (hydrocarbures, minerais, terres agricoles, ressources en eau et en soleil) d'une part, celle de la mise en œuvre de razzias financières qui s'emparent de l'épargne nationale des pays en question d'autre part.

La contrainte d'assurer en priorité le service de la dette extérieure constitue le moyen par lequel ces razzias opèrent. Le déficit structurel des finances publiques de ces pays offre l'occasion aux monopoles impérialistes de placer fructueusement leurs excédents financiers grandissants produits par la crise du système impérialiste mondialisé et financiarisé, en contraignant les pays du Sud à s'endetter dans des conditions léonines.

Les pays du Sud n'ont qu'une seule réponse à donner au défi constitué par la razzia financière permanente à laquelle ils sont soumis : l'annulation pure et simple de la dette léonine, au motif, parfaitement légitime, que celle-ci est le résultat de la mise en œuvre des politiques néolibérales qui leur sont imposées. On se souviendra que dans les années 1920 le service de la dette de guerre de l'Allemagne, qui aurait absorbé moins de 8% des exportations de ce grand pays industriel, a été jugée « insupportable ». Mais aujourd'hui on exige d'un pays du Sud quelconque qu'il affecte 50% ou plus de ses recettes d'exportation au service de la dette extérieure !

La razzia financière exerce ses effets destructeurs tout également dans les centres impérialistes. La croissance continue du volume de la dette publique par rapport au PIB est activement recherchée et soutenue par le capital financier national et international dont elle permet le placement fructueux des excédents. Le service de la dette publique contractée auprès du marché financier privé donne l'occasion d'une ponction opérée sur les revenus des travailleurs imposés, permettant ainsi la croissance de la rente des monopoles. Elle alimente ainsi la croissance continue de l'inégalité dans la répartition des revenus et des richesses. Le discours officiel qui prétend déployer des politiques destinées à réduire la dette est parfaitement mensonger : leur objectif est en réalité l'augmentation et non la réduction de la dette.

Samir Amin

Newsletter du CADTM 12 mai 2016